



MÉDECIN CHEF PMA

(Chasuble blanche à damiers bleu et blanc marquée MÉDECIN CHEF PMA)

↔ **Officier PMA**

► Le médecin chef PMA est :

Désigné par le DSM.

► Position géographique

Au PMA.

► Missions

Veille à la mise en œuvre de la zone P.M.A en tenant compte de ses règles de fonctionnement :

1. Accueille les personnels mis à sa disposition par le DSM,
2. Désigne le médecin trieur,
3. Accueille le médecin répartiteur, s'il a en charge le PRE,
4. Répartit les médecins et les infirmiers en fonction de leur compétence et des besoins entre les secteurs UA, UR et la noria d'évacuation,
5. Fait assurer par le pharmacien, ou un personnel désigné, la gestion et la distribution des lots pharmacie,
6. Coordonne l'action de ses personnels médicaux et paramédicaux,
 - Contrôle l'efficacité de l'enregistrement et de la catégorisation au triage,
 - vérifie la qualité de la mise en condition de transport des victimes à l'intérieur du P.M.A.,
 - s'assure du bon déroulement des évacuations,
7. Peut engager ponctuellement, sur demande de l'officier chantier, une équipe médicale pour compléter la mise en condition d'une victime avant son dégagement,
8. Rend compte régulièrement au DSM par l'officier PMA.

► Moyens

Autorité sur l'ensemble des personnels et moyens de secours médicaux du P.M.A.

Assisté d'un Pharmacien sapeur-pompier pour la distribution et la gestion des produits pharmaceutiques, la recherche et l'identification de tout risque toxique.